



Montauban, le 9 mai 2017

à

M. le Directeur Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
du Tarn-et-Garonne

Objet : Notification d'Alerte Sociale

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, l'Intersyndicale composée du SNUipp-FSU 82, du Se-Unsa 82 et Sgen-CFDT 82, a l'honneur de vous informer du dépôt d'une alerte sociale. Cette action est envisagée pour la période allant du 23 mai 2017 minuit au 7 juillet 2017 minuit, couvrant l'ensemble des personnels de l'Éducation du 1^{er} degré du Tarn-et-Garonne.

Nous comptons aborder avec vous les sujets suivants :

- droit au temps partiel sur autorisation,
- droit à obtenir une disponibilité sur autorisation,
- droit à bénéficier d'un crédit temps suffisant lors d'un congé formation, et ce dans des délais raisonnables,
- droit à quitter le département par voie d'exeat,
- droit à être remplacé-e tant en cas de maladie que de stage de formation continue ou d'autorisation d'absence,
- droit de travailler dans des classes avec des effectifs supportables (surtout en REP),
- droit d'inclure les élèves en situation de handicap dans des conditions assurant la sérénité et la sécurité de tous, élèves et enseignants.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Académique, de notre profond attachement au Service Public d'Éducation Nationale.

Guillaume Mangenot et Sandra Rubio, co-secrétaires du SNUipp-FSU 82,

Sylvie Loire, Secrétaire Départementale du Se UNSA 82,

Olivier Marquez-Cayla, Secrétaire Départemental du Sgen-CFDT 82.